

Préambule

Un établissement scolaire privé sous contrat d'association avec l'Etat, fonctionne essentiellement grâce à différentes sources de financement.

- ☆ La **contribution financière des parents**, qui sert principalement à couvrir les dépenses liées à :
 - La construction et la rénovation des bâtiments scolaires,
 - L'acquisition de certains équipements (matériel sportif, scientifique, scolaire ou à l'animation pastorale)
- ☆ La **prise en charge par la collectivité publique** : l'Etat et la commune de Chaumes en Retz
 - Le salaire des enseignants pris en charge par l'Etat,
 - Le forfait communal qui constitue un financement public obligatoire servant à couvrir les charges de fonctionnement de l'établissement scolaire (personnel non enseignant, projets pédagogiques, éducatifs et culturels,...pour l'école maternelle et élémentaire.)

Les prestations annexes à la scolarité (restauration, accueil périscolaire) sont à la charge des parents en suppléments.

Les tarifs :

☆ Contribution scolaire :

Le montant de la contribution de base pour l'année 2026/2027 a été fixé par le Conseil d'Administration de l'OGEC, à **33€ par mois par enfant** (sur 10 mois), **soit 330€ à l'année.**

Aux familles qui le souhaitent, il est proposé le versement d'une contribution de solidarité ou de générosité.

Tarif de base pour un enfant	330€	33€ sur 10 mois
Tarif de solidarité pour un enfant	350€	35€ sur 10 mois
Tarif de générosité pour un enfant	montant libre _____ € (supérieur au tarif de base de 330€)	_____ € sur 10 mois

☆ Réduction tarifaire fratrie :

Une réduction tarifaire pour les fratries est proposée : **50% pour le troisième enfant** scolarisé au sein de notre établissement Ecole Sainte Victoire, soit un coût de **150€** pour ce dernier.

☆ Assurance scolaire :

Une assurance individuelle est obligatoire dans le cadre des sorties scolaires.

Une assurance scolaire incluant la garantie individuelle accident est contractée auprès de la Mutuelle Saint Christophe par l'établissement pour chaque élève pour un coût de 5,85€ par élève, somme prise en charge par l'OGEC La Sicaudais (Voir notice d'information sur le site internet de l'école).

Si vous fournissez une attestation d'assurance scolaire incluant une garantie individuelle accident pour toute l'année scolaire avant le 3 juillet 2026, l'assurance souscrite par l'établissement vous sera déduite (324,15€)

☐ **Oui**, nous souhaitons adhérer à l'assurance proposée par l'établissement (soit 330€ scolarité et assurance)

☐ **Non**, nous ne souhaitons pas souscrire à l'assurance scolaire proposée par l'établissement (soit

Modalités de facturation :

L'ensemble des prestations fait l'objet d'une facture annuelle qui vous sera adressée en début d'année scolaire (avant le 15 octobre 2026).

Modalités de paiement :

Les modalités de paiement proposées aux parents sont : le virement mensuel (de préférence) et le règlement par chèque.

☆ Virement mensuel :

Dates des virements mensuels									
05/09/26	05/10/26	05/11/26	05/12/26	05/01/27	05/02/27	05/03/27	05/04/27	05/05/27	05/06/27

Les parents doivent enregistrer le RIB de l'école.

Paraphes :

☆ Règlement par chèque :

Les règlements par chèque sont à effectuer à l'ordre de l'**OGEC La Sicaudais**.

L'ensemble des chèques, doit être remis au plus tard le jour de la rentrée scolaire, **soit le 01/09/25**. Les chèques devront être datés selon le calendrier suivant :

Dates des dépôts mensuels si paiement en 10 fois									
03/09/25	03/10/25	03/11/25	03/12/25	03/01/26	03/02/26	03/03/26	03/04/26	03/05/26	03/06/26

Dates des dépôts trimestriels si paiement en 3 fois		
05/09/26	05/01/27	05/05/27

Dates du dépôt annuel si paiement en 1 fois	
05/09/26	

Nous n'envoyons pas d'avis d'échéance pour les règlements trimestriels par chèque.

→ En cas de rejet d'un chèque pour défaut de provision, les frais bancaires sont réclamés au payeur.

☆ Division de la facture annuelle

Pour les familles séparées, une division de la facture annuelle est possible entre les deux parties. Merci de compléter le document suivant :

Responsable légal	Corresponsable légal
Nom et prénom : _____	Nom et prénom : _____
Adresse : _____	Adresse : _____
Facturation : _____ %	Facturation : _____ %
Mode de règlement choisi :	Mode de règlement choisi :
☐ Chèque en ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 10 fois	☐ Chèque en ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 10 fois
☐ Virement en ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 10 fois	☐ Virement en ☐ 1 fois ☐ 3 fois ☐ 10 fois

Cas d'impayés :

L'établissement recherchera le dialogue avec les responsables légaux et une solution à l'amiable pour le paiement des sommes dues.

L'établissement intentera toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées.

En outre, **en cas d'impayés, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.**

Veuillez trouver ci-joint le RIB de l'OGEC de la Sicaudais pour les paiements par virement.

RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE			
Ce relevé est destiné à tout organisme souhaitant connaître vos références bancaires pour domicilier des virements ou des prélèvements sur votre compte.			
CA ATLANTIQUE VENDEE ST PERE EN RETZ Tel. 0240217014 Fax. 0240218709		31/03/2017 00004	
Intitulé du Compte : ORGANISME DE GESTION DE LA SICAUDAIS 1 RUE DE SAINT PERE EN RETZ LA SICAUDAIS 44320 ARTHON EN RETZ			
DOMICILIATION			
Code établissement 14706	Code guichet 00004	Numéro de compte 21054067000	Clé RIB 88
IBAN (International Bank Account Number) FR76 1470 6000 0421 0540 6700 088			
Code BIC (Bank Identification Code) - Code swift: AGRIFRPP847			

Nous soussignés _____ et _____ déclarons avoir lu et approuvé le règlement financier, le ____ / ____ / ____.

Signatures des deux représentants légaux :

Paraphes :